



Le 20 mars 2019

PAR COURRIEL

Marie-Michelle.Vezina@environnement.gouv.qc.ca

Madame Marie-Michelle Vézina
Direction de l'évaluation environnementale
des projets nordiques et miniers
**Ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques**
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Énergir – Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay – Correctif au complément d'information à l'Addenda 1 du 7 mars 2019
V/Réf. : 3211-10-024**

Madame,

La présente fait suite aux discussions que nous avons tenues au cours des derniers jours relativement à un correctif à apporter à un engagement pris dans la lettre du 7 mars 2019 concernant la gestion des boues de forage lors de la réalisation de forages directionnels horizontaux.

L'engagement erroné est le suivant : « Énergir s'engage à gérer les boues de forage comme une matière résiduelle en appliquant les exigences des Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière (MDDELCC, 2014) ».

Énergir est d'avis qu'elle n'a pas à se référer à ce document afin de gérer les boues de forage. Donc, le correctif à apporter serait le suivant : Énergir s'engage à gérer les boues de forage comme une matière résiduelle en conformité des lois et règlements applicables.

Énergir tient à mentionner qu'il est de pratique courante d'acheminer les résidus (boues) de forage vers un lieu d'enfouissement technique à moins que les résidus s'avèrent une matière dangereuse résiduelle au sens du Règlement sur les matières résiduelles dangereuses, auquel cas ils sont acheminés vers un site de disposition compatible en conformité avec les lois et règlements applicables.

.../2

Il est anticipé que les résidus de forage qui seront générés dans le cadre du Projet sont peu susceptibles de se qualifier comme des matières dangereuses résiduelles et les sources de contamination potentielles proviendraient surtout de sols contaminés déjà en place qui pourraient être rencontrés lors des forages.

Nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Robert Rousseau
Directeur, Projets majeurs infrastructure réseau
Tél. : (514) 598-3539
Courriel : robert.rousseau@energir.com

- c. c. Mme Mireille Paul (MELCC)
M. Danny Desbiens-Alary (Énergir)
M. Alexandre Fortier (Énergir)
M. Pierre-Yves Michon (Groupe Conseil UDA inc.)